



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Objet : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2026-2027
Restauration scolaire / Repas adulte / Accueil
de loisirs / Service Jeunes

Délibération n°2026.06.04.081

Rapporteur : Alexandra DELPY

Madame Alexandra DELPY, Adjointe aux affaires scolaires et socio-éducatives, restauration scolaire et l'hygiène des équipements communaux, propose de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2026/2027 pour les prestations municipales détaillées ci-dessous :

La commune applique une tarification modulée des tarifs de certains services municipaux. Chaque famille se voit appliquer un tarif en fonction du quotient familial CAF fourni ou calculé par les services.

La collectivité s'engage à :

- Garantir un accès à chaque enfant aux services municipaux, à un tarif adapté au QF de la famille
- Sécuriser les ressources de la commune associées au produit des services municipaux afin d'assurer un rapport tenable et réaliste entre le coût du service et les produits associés

Il est proposé de maintenir la grille tarifaire suivante en proposant 12 tarifs différents afin d'aboutir à une corrélation plus fine entre les revenus de la famille et le tarif payé par celle-ci.

■ Restauration scolaire :

Il est proposé une indexation de 3 % sur les tranches tarifaires de quotients familiaux supérieurs à 800€ et de renforcer les démarches qui tendent vers une optimisation des coûts, notamment par la lutte contre le gaspillage alimentaire tout en préservant la qualité des repas.

Cependant, parce que la restauration scolaire est un service public essentiel, la municipalité fait le choix d'une tarification plus juste et solidaire, adaptée aux revenus des familles, pour les tranches tarifaires de quotients familiaux inférieures ou égales à 800€, dont les tarifs sont revus à la baisse pour s'établir au tarif solidaire de 1€.

Avec le repas à 1 €, la commune soutient le pouvoir d'achat, lutte contre les inégalités et garantit à chaque enfant l'accès à une alimentation équilibrée, saine et de qualité.

Cette mesure traduit l'engagement de la municipalité en faveur de la solidarité, de l'égalité des chances et du bien-être des enfants.

Il est précisé que le prix du repas, pour les bénéficiaires de toutes les tranches tarifaires, basées sur le quotient familial, ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration scolaire, conformément à l'article 2 du décret n° 2006-753 du 29/06/2006.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 16 JUIN 2026

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026081-DE



La grille tarifaire proposée est celle-ci :

		REPAS ENFANTS	
Tarif	Tranches	Prix du repas enfant résident commune	Prix du repas enfant hors commune
A 1	0 à 200 €	0.74 €	1.00 €
B 2	201 € à 400 €	1.00 €	1.00 €
C 3	401 € à 600 €	1.00 €	1.00 €
D 4	601 € à 800 €	1.00 €	1.00 €
E 5	801 € à 1000 €	2.80 €	3.64 €
F 6	1001 € à 1200 €	3.70 €	4.81 €
G 7	1201 € à 1400 €	4.50 €	5.85 €
H 8	1401 € à 1600 €	4.86 €	6.32 €
I 9	1601 € à 1800 €	5.01 €	6.51 €
J 10	1801 € à 2000 €	5.15 €	6.70 €
K 11	2001 € à 2200 €	5.31 €	6.90 €
L 12	au-delà de 2201€	5.46 €	7.10 €
L 12	Sans QF	5.46 €	7.10 €

■ Repas adulte :

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 3 % par repas adulte.

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

REPAS ADULTES	
	Prix du repas
Enseignants, stagiaires enseignants, AVS, intervenant sur le temps scolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	6.88 €
Le personnel municipal en service pendant le temps de repas	Avantage en nature
Le personnel intervenant auprès des enfants pendant le temps de repas (Personnel du service animation, ATSEM, AVS, AVL, stagiaire animation) (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	Gratuit
Adultes autorisés (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	6.88 €

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L. GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

16 JUIN 2026

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026081-DE

■ Accueil de Loisirs :

Il est proposé d'augmenter de 3 % les prix des accueils de loisirs correspondant à l'année 2026/2027

- Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), Accueil régulier et occasionnel du Mercredi :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

		ALAE Tarif Horaire					
		Enfant résident Commune			Enfant Hors commune		
Tarif	Tranches	ALAE matin et mercredi midi 1h	ALAE Midi 1h30	ALAE Soir 2h	ALAE matin et mercredi midi 1h	ALAE Midi 1h30	ALAE Soir 2h
A 1	0 à 200 €	0.19 €	0.29 €	0.38 €	0.27 €	0.41 €	0.54 €
B 2	201 € à 400 €	0.31 €	0.47 €	0.62 €	0.46 €	0.69 €	0.92 €
C 3	401 € à 600 €	0.43 €	0.65 €	0.86 €	0.58 €	0.87 €	1.16 €
D 4	601 € à 800 €	0.52 €	0.78 €	1.04 €	0.74 €	1.11 €	1.48 €
E 5	801 € à 1000 €	0.61 €	0.92 €	1.22 €	0.89 €	1.34 €	1.78 €
F 6	1001 € à 1200 €	0.68 €	1.02 €	1.36 €	1.00 €	1.50 €	2.00 €
G 7	1201 € à 1400 €	0.77 €	1.16 €	1.54 €	1.11 €	1.67 €	2.22 €
H 8	1401 € à 1600 €	0.83 €	1.25 €	1.66 €	1.13 €	1.70 €	2.26 €
I 9	1601 € à 1800 €	0.87 €	1.31 €	1.74 €	1.18 €	1.77 €	2.36 €
J 10	1801 € à 2000 €	0.91 €	1.37 €	1.82 €	1.30 €	1.95 €	2.60 €
K 11	2001 € à 2200 €	0.94 €	1.41 €	1.88 €	1.34 €	2.01 €	2.68 €
L 12	au-delà de 2201€	0.97 €	1.46 €	1.94 €	1.41 €	2.12 €	2.82 €
L 12	Sans QF	0.97 €	1.46 €	1.94 €	1.41 €	2.12 €	2.82 €
ALAE Occasionnel		1.50 €		3.00 €	1.50 €		3.00 €

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent :

Date convocation
29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Le tarif ALAE occasionnelle sera appliqué sur les activités non réservées ALAE soir, ALAE matin et mercredi midi

- ALAE MERCREDI DE 11H45 à 18H30 Périscolaire :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

ALAE DEMI-JOURNÉE + REPAS : (Mercredi après-midi)		ALAE DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALAE DEMI-JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Demi-journée + repas	Demi-journée + repas
A 1	0 à 200 €	5.62 €	8.60 €
B 2	201 € à 400 €	6.08 €	8.80 €
C 3	401 € à 600 €	6.29 €	9.01 €
D 4	601 € à 800 €	6.49 €	9.21 €
E 5	801 € à 1000 €	8.53 €	12.10 €
F 6	1001 € à 1200 €	9.43 €	13.27 €
G 7	1201 € à 1400 €	10.85 €	14.92 €
H 8	1401 € à 1600 €	11.58 €	15.77 €
I 9	1601 € à 1800 €	11.73 €	15.96 €
J 10	1801 € à 2000 €	11.87 €	16.15 €
K 11	2001 € à 2200 €	12.03 €	16.35 €
L 12	au-delà de 2201€	12.18 €	16.55 €
L 12	Sans QF	12.18 €	16.55 €

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Extra-scolaire :

La grille tarifaire proposée est celle-ci :

ALSH JOURNÉE-REPAS-GOUTER: (Vacances scolaires)		ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Journée+ repas+ goûter	Journée + repas+ goûter
A 1	0 à 200 €	9.02 €	13.86 €
B 2	201 € à 400 €	9.64 €	14.19 €
C 3	401 € à 600 €	10.00 €	14.52 €
D 4	601 € à 800 €	10.33 €	14.83 €
E 5	801 € à 1000 €	12.55 €	17.84 €
F 6	1001 € à 1200 €	13.45 €	19.01 €
G 7	1201 € à 1400 €	15.30 €	20.93 €
H 8	1401 € à 1600 €	16.28 €	21.94 €
I 9	1601 € à 1800 €	16.43 €	22.13 €
J 10	1801 € à 2000 €	16.57 €	22.32 €
K 11	2001 € à 2200 €	16.73 €	22.52 €
L 12	au-delà de 2201€	16.88 €	22.72 €
L 12	Sans QF	16.88 €	22.72 €

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALIA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

15 JUNE 2026

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026081-DE

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 7 € pour les QF de 0 à 400 €

- 6 € pour les QF de 401 à 600 €

- 5 € pour les QF de 601 à 800 €

sera déduit des tarifs ALSH Journée-repas

ALSH JOURNEE sans Repas *

		ALSH JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Journée sans repas	Journée sans repas
A 1	0 à 200 €	8.28 €	12.86 €
B 2	201 € à 400 €	8.64 €	13.19 €
C 3	401 € à 600 €	9.00 €	13.52 €
D 4	601 € à 800 €	9.33 €	13.83 €
E 5	801 € à 1000 €	9.75 €	14.20 €
F 6	1001 € à 1200 €	9.75 €	14.20 €
G 7	1201 € à 1400 €	10.80 €	15.08 €
H 8	1401 € à 1600 €	11.42 €	15.62 €
I 9	1601 € à 1800 €	11.42 €	15.62 €
J 10	1801 € à 2000 €	11.42 €	15.62 €
K 11	2001 € à 2200 €	11.42 €	15.62 €
L 12	au-delà de 2201€	11.42 €	15.62 €
L 12	Sans QF	11.42 €	15.62 €

*Cette tarification s'applique aux enfants disposant d'un Protocole d'Accueil individualisé.

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 7 € pour les QF de 0 à 400 €

- 6 € pour les QF de 401 à 600 €

- 5 € pour les QF de 601 à 800 €

sera déduit des tarifs ALSH Journée-repas

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALA), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

ALSH DEMI-JOURNÉE + Repas *

(1/2 journée vacances scolaires)
 = tarif ½ journée ALAE + 1 €)

		ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Demi-journée + repas	Demi-journée + repas
A 1	0 à 200 €	6.62 €	9.60 €
B 2	201 € à 400 €	7.08 €	9.80 €
C 3	401 € à 600 €	7.29 €	10.01 €
D 4	601 € à 800 €	7.49 €	10.21 €
E 5	801 € à 1000 €	9.53 €	13.10 €
F 6	1001 € à 1200 €	10.43 €	14.27 €
G 7	1201 € à 1400 €	11.85 €	15.92 €
H 8	1401 € à 1600 €	12.58 €	16.77 €
I 9	1601 € à 1800 €	12.73 €	16.96 €
J 10	1801 € à 2000 €	12.87 €	17.15 €
K 11	2001 € à 2200 €	13.03 €	17.35 €
L 12	au-delà de 2201€	13.18 €	17.55 €
L 12	Sans QF	13.18 €	17.55 €

*cette tarification s'applique aux journées des enfants accompagnés d'une auxiliaire de vie scolaire pendant les vacances de l'année scolaire (Toussaint, Noël, hiver, printemps, été) ou lors des stages de remise à niveau organisés par l'éducation nationale).

ALSH DEMI-JOURNÉE sans Repas *

		ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT RÉSIDENT LAUNAGUET	ALSH DEMI-JOURNÉE ENFANT HORS COMMUNE
Tarif	Tranches	Demi-journée	Demi-journée
A 1	0 à 200 €	4.88 €	7.60 €
B 2	201 € à 400 €	5.08 €	7.80 €
C 3	401 € à 600 €	5.29 €	8.01 €
D 4	601 € à 800 €	5.49 €	8.21 €
E 5	801 € à 1000 €	5.73 €	8.46 €
F 6	1001 € à 1200 €	5.73 €	8.46 €
G 7	1201 € à 1400 €	6.35 €	9.07 €
H 8	1401 € à 1600 €	6.72 €	9.45 €
I 9	1601 € à 1800 €	6.72 €	9.45 €
J 10	1801 € à 2000 €	6.72 €	9.45 €
K 11	2001 € à 2200 €	6.72 €	9.45 €
L 12	au-delà de 2201€	6.72 €	9.45 €
L 12	Sans QF	6.72 €	9.45 €

*Cette tarification s'appliquent aux enfants a besoin particulier, disposant d'un Protocole d'Accueil, et qui ne fréquenteraient qu'une durée inférieure ou égale à la demi-journée sans le repas

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALIA), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 16 JUIN 2026

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026081-DE

Des aides aux temps libres peuvent être attribuées pour les demi-journées d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants porteurs de handicap en fonction du quotient familial porté sur la notification d'aides aux temps libre délivrée chaque année par la CAF de la Haute-Garonne.

Le montant des réductions :

- 3.5 € pour les QF de 0 à 400 €,
- 3 € pour les QF de 401 à 600 €,
- 2.5 € pour les QF de 601 à 800 €,

sera déduit des tarifs ALSH ½ Journée-repas et ALSH ½ Journée sans repas

En cas d'ouverture exceptionnelle du centre de loisirs pour la journée ou la demi-journée, hors vacances scolaires, les tarifs à la demi-journée ou à la journée seront appliqués.

- SORTIES VEILLEE : 4 €

■ Majoration activités non réservées :

Il est proposé de fixer une majoration pour les activités non réservées :

Une majoration de 1 € s'appliquera sur le repas enfants, repas adultes.

Une majoration de 1.5 € s'appliquera sur l'ALAE mercredi (après-midi), ALSH ½ journée et sans repas.

Une majoration de 3 € s'appliquera sur l'ALSH Journée-repas et sans repas.

■ Service Jeunes :

Il est proposé de fixer une cotisation annuelle de septembre à août pour l'adhésion au service Jeunes à :

Pour les Launaguétois :

- 15 € pour une souscription effectuée entre septembre et décembre
- 10 € pour une souscription effectuée entre janvier et avril
- 5 € pour une souscription effectuée entre mai et août

Pour les extérieurs :

- 22.5 € pour une souscription effectuée entre septembre et décembre
- 15 € pour une souscription effectuée entre janvier et avril
- 7.5 € pour une souscription effectuée entre mai et août

Il est proposé de fixer les tarifs des sorties du service Jeunes :

Code	TARIFS	ACTIVITES
T1	3 €	Soirées et repas à Thèmes, Sorties à Toulouse, Soirées Concert, Entrée Match Futsal
T2	5 €	Sorties : Plage, Cinéma, Patinoire, Pelote Basque, Théâtre impro Festival, Piscine, Soirée Repas (viande ex: BBQ), KiDiBrunch, Escape en Malle, Expositions
T3	10 €	Sorties : Cinéma+goûter, jorkyball, Après-midi Bowling, Squash, Parcs Aquatiques, Partie de Futsal, Archerybattle, Waterfun Monclar, Théâtre d'impro, Observatoire, Aviron, Carcassonne, Block out (sans intervenant), initiation VR

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE C'EDEN 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 16 JUIN 2026

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026081-DE

T4	15 €	Sorties: Bowling Soirée deux parties , Lasergame (2 parties), Block out, Ski Nautique, Théâtre(3T), Accrobranche (agrip Aventure), Tir à l'arc, Match sportif, location paintball intercommunal, Equitation (lauzerte), Waterjump, Urban Corp, Bubble foot, Trampoline Park/Ultra Jump
T5	20 €	Sorties: Bowling Soirée 3 parties, Equitation (1/2 Journée), Accrobranche(Tepacap, Natura Game), Canoé (Journée), Karting+paintball, Paintball (2H), Escape Game I, Canoé(1/2 journée), escalade, E.V.A, Prison Island
T6	25 €	Sorties: Equitation (Journée), Open Lasergame, Paint Ball (1/2 journée), Rafting, Cap découverte (5 activités), Walibi, Escape Game II, Quiz Room
T7	30 €	Roc aventure , Canyoning, Natura Game (2 activités), Aqualand Agen, Cap découverte (7 activités)
T8	35 €	Sorties : Quad (30 min), Saut à l'élastique avec Chantier, Jetski, Karting 2 séances,
T9	45 €	Sorties : Ski , Quad (1 heure), Motocross, Parapente, Karting 3 séances

Les jeunes inscrits à un projet Ville Vie Vacances du service jeunes, peuvent bénéficier d'une contrepartie loisirs sur les activités de leur choix, ou la cotisation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus

Voté à la majorité par 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent :

Date convocation
29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES
Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALIA), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>